

## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE STUKELY-SUD

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2010 À 10H00**

**MAIRIE DE STUKELY-SUD**

### PRÉSENTS

André Fleurant

Denis Garneau

Yvan Lapierre

Réjean Normandin

Marcel Saintonge

### ABSENTE

Andrée Fleurant

#### **1. Mot de bienvenue;**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour;**

#### **3. Choix d'un secrétaire pour le procès-verbal et l'ordre du jour;**

Nomination d'Yvan Lapierre comme secrétaire permanent. Il est suggéré de conserver le même président d'assemblée afin d'assurer la continuité du suivi des dossiers. Denis Garneau en tant qu'élu et responsable du comité d'environnement en assumera la présidence. Il aura le loisir de déléguer certaines tâches aux autres membres.

#### **4. Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2010;**

Un malentendu lors de la réunion quant au choix du secrétaire a fait en sorte que le compte-rendu du procès-verbal ne peut être remis aux membres. Il n'apparaîtra pas sur le site web de la municipalité. Réjean Normandin fait la lecture des notes qu'il avait prises lors de cette réunion.

#### **5. Rebus autour du lac Brosseau**

Les propriétaires des 2 sites problématiques devaient être contactés afin de les inciter à placer des blocs de ciment pour bloquer l'accès aux vandales.

Denis Garneau s'engage à le faire d'ici la prochaine réunion.

## **6. Mandat du comité de l'environnement;**

Étant donné que le comité semble avoir de la difficulté à démarrer, Marcel Saint-Onge suggère de mettre en veilleuse temporairement ses activités et de demander au maire d'ouvrir le débat sur l'environnement à la fin des réunions mensuelles du conseil de ville avec les citoyens intéressés.

De son côté, André Fleurant questionne le mandat et la mission du comité qui ne sont pas clairs. On s'en va nulle part. Il n'y a pas de direction. Il suggère d'inviter madame C. Labelle, directrice projet environnement à la MRC lors de la prochaine réunion afin qu'elle nous dise exactement ce que la MRC attend d'un comité d'environnement.

Yvan Lapierre croit que le problème n'est pas là. Il provient du manque de leadership au sein du comité. Cette remarque ne constitue pas un blâme à l'endroit du conseiller responsable du comité mais un constat bien évident de la situation. Lorsque l'ancienne responsable du comité (Dominique Morin) a quitté ses fonctions, Marcel Saint-Onge a spontanément pris la relève en attendant que le nouveau conseiller se familiarise avec les dossiers. Une année s'est écoulée depuis et Denis Garneau devrait s'approprier la responsabilité du comité et en assumer le leadership. Les membres sont prêts à l'appuyer.

Le choix du secrétaire pour le compte-rendu des procès-verbaux cause problème. Finalement, après discussion, Yvan Lapierre se propose comme secrétaire permanent, ce qui fut immédiatement approuvé à l'unanimité. André Fleurant recommande de soumettre l'adoption du procès-verbal au comité avant de le publier sur le site web du village.

## **7. Sujets de mobilisation du comité**

Suite aux discussions sur la mission et la pertinence du comité de l'environnement, André Fleurant suggère de se trouver un ou des « cheval de bataille » qui mobiliseraient la population du village. Suggestion très bien accueillie par tous les membres. Des sous-comités seront formés au besoin. Ainsi les sujets suivants feront l'objet d'une attention particulière :

### 1. Gaz de schiste vs « claim ».

André a déjà commencé à faire des recherches à ce sujet car la loi québécoise actuelle sur les « claims » pourrait causer des surprises à bien des citoyens. Il a déjà contacté une fonctionnaire du Ministère des ressources naturelles et de la faune à ce sujet. André suggère d'inviter cette personne à Stukely-Sud afin de mieux nous informer sur le sujet. Yvan Lapierre se porte volontaire pour secondar André dans ses démarches. Un projet sera élaboré et présenté au comité puis aux citoyens le printemps prochain.

### 2. Écho-centre permanent

Denis Garneau fera un suivi avec le maire afin de savoir s'il y vraiment une volonté politique de concrétiser ce projet. On en parle beaucoup depuis plusieurs années, on fait 2 pas en avant puis on en fait 3 en arrière.

### 3. Cours d'eau

Réjean Normandin s'engage à faire à faire avancer le dossier d'aménagement et de protection des cours d'eau dans le région.

### 4. Récupération et compostage (3<sup>e</sup> collecte)

Marcel Saint-Onge considère qu'il n'est pas nécessaire d'imposer la collecte des matières compostables à Stukely-Sud compte tenu de la région dans laquelle nous habitons et la superficie des propriétés qui se prêtent bien au compostage. Si nous pouvions sensibiliser la population, cette 3<sup>e</sup> collecte serait inutile. Marcel va s'occuper de ce dossier.

## **8. Prochaine réunion;**

29 janvier à 10h00.